



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DU PLAN



DIRECTION GÉNÉRALE
DU SECTEUR FINANCIER
DIRECTION DES ASSURANCES

NOTE SUR LA MICROASSURANCE EN 2022

Table des matières

INTRODUCTION	2
I. La situation du marché sur la période 2018-2022	2
A. L'offre de micro assurance	2
1. Les sociétés	2
2. Les produits	2
3. La distribution	2
4. Le nombre d'assurés	3
5. Le chiffre d'affaires	3
B. La demande de micro assurance	4
C. Les prestations payées	5
D. Les principaux ratios de performance	5
II. Les défis	6

INTRODUCTION

L'objet de cette note est de faire la situation du marché de la micro assurance au Sénégal et de dégager quelques pistes de réflexion.

Il convient de rappeler que cette branche est assez nouvelle et que sa réglementation est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2012. Les opérations de micro assurance sont régies par le livre VII du code CIMA (Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances).

I. La situation du marché sur la période 2018-2022

A. L'offre de micro assurance

1. Les sociétés

Les produits de micro assurance sont commercialisés par six sociétés (2 sociétés vie et 4 sociétés dommages) :

- ✓ SUNU Vie ;
- ✓ ALLIANZ Vie ;
- ✓ AXA Assurances ;
- ✓ ASKIA Assurances ;
- ✓ la Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal (CNAAS) ;
- ✓ et Assurances la Providence.

2. Les produits

Les principaux produits de micro assurance commercialisés sur le marché sont :

- assurance décès ou assurance décès avec une garantie complémentaire hospitalisation ou invalidité permanente ;
- maladie ;
- individuel accident ;
- dommages aux biens (incendie, dégât des eaux, bris de glaces, etc.) ;
- perte de récoltes.

3. La distribution

Les principaux canaux de distribution utilisés sont :

- les Institutions de Microfinance (IMF) ;
- les opérateurs de téléphonie mobile ;
- les associations ;
- les groupements d'intérêt économique (GIE) ;
- les courtiers ;
- les organisations non gouvernementales, etc.

4. Le nombre d'assurés

Le nombre de personnes assurées en micro assurance a augmenté entre 2021 et 2022. Il passe de 490 564 à 563 391 soit une hausse de 14,85%.

Il convient de signaler qu'en 2022, 32% des contrats concernent l'assurance vie contre 68% pour l'assurance dommages essentiellement des contrats pour couvrir les agriculteurs (382 328 agriculteurs sur 384 997 assurés en dommages)

Tableau 1 : Evolution du nombre de contrats

Années	2018	2019	2020	2021	2022
nombre de contrats	1 367 299	1 278 393	430 499	490 564	563 391
Taux de croissance	-	-6,50%	-66,32%	13,95%	14,85%

Source : DA

5. Le chiffre d'affaires

En 2022, le chiffre d'affaires de la micro assurance s'est établi à 2,194 milliards de FCFA contre 1,793 milliard de FCFA en 2021 soit une hausse de 30,61%.

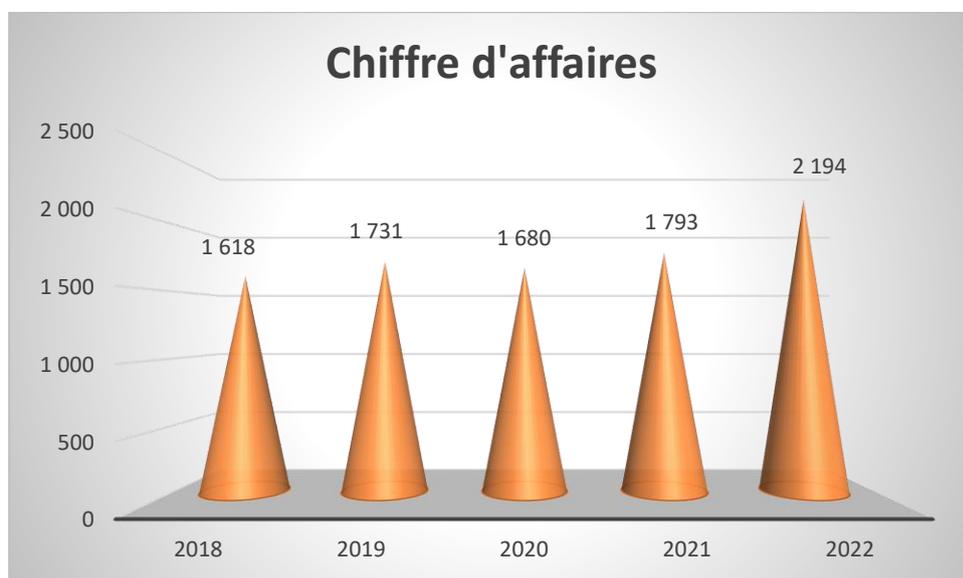
En 2022, la production est ainsi répartie : assurance dommages 1,630 milliard de FCFA représentant 74% de la production et assurance vie 564 millions de FCFA représentant 26% de la production.

Tableau 2 : Evolution du chiffre d'affaires

En millions de FCFA

Exercices	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires	1 618	1 731	1 680	1 793	2 194
Taux de croissance	-	6,99%	-2,94%	6,76%	30,61%

Source : DA



B. La demande de micro assurance

Les sociétés ciblent principalement les populations des secteurs suivants :

- l'informel ;
- la pêche traditionnelle ;
- les PME/PMI à faibles revenus ;
- l'agriculture ;
- l'artisanat ;
- le microcrédit notamment dans le cadre des prêts octroyés par les IMF, etc.

C. Les prestations payées

Les prestations payées dans le cadre de la micro assurance se sont élevées à 389 millions de FCFA en 2022 contre 752 millions de FCFA en 2021 soit une baisse de 48,27%. Les sinistres risques agricoles payés en 2022 se sont élevés à 264 millions de FCFA en 2022 contre 578 millions de FCFA en 2021.

Tableau 3 : Evolution des sinistres payés

En millions de FCFA

Années	2018	2019	2020	2021	2022
sinistres payés	442	373	367	752	389
Taux de croissance	-	-15,61%	-1,61%	104,90%	-48,27%

Source : DA

D. Les principaux ratios de performance

Le tableau ci-après nous donne la situation de certains ratios :

Tableau 4 : Evolution des principaux ratios

En millions de FCFA

Années	2018	2019	2020	2021	2022
primes acquises	1 613	1 735	1 679	1 794	2 198
frais de gestion	900	399	945	1 179	1 434
charge de sinistre	433	822	410	1 005	429
revenu net	285	526	344	- 76	360
Ratio des charges de sinistre	26,84%	47,38%	24,42%	56,02%	19,52%
Ratio des charges de gestion	55,80%	23,00%	56,28%	65,72%	65,24%
Ratio de revenu net	17,67%	30,32%	20,49%	-4,24%	16,38%

Source : DA

- ✓ le ratio charge de sinistre est à des niveaux acceptables sur toute la période. Il reste inférieur à la norme théorique de 65%.
- ✓ le ratio de charge de gestion est au-dessus de la norme théorique de 35%. Ce taux élevé s'explique principalement par l'importance des frais généraux engagés par les sociétés pour pénétrer le marché. Une augmentation

importante du chiffre d'affaires combinée avec une bonne maîtrise des frais généraux devrait à terme ramener ce ratio à un niveau acceptable.

- ✓ le revenu net accuse un excédent de 360 millions de FCFA en 2022 contre un déficit de 76 millions de FCFA un an auparavant.

II. Les défis

La micro assurance participe à l'inclusion financière des populations à faibles revenus et est un outil de lutte contre la pauvreté. Pour cette raison, des actions doivent être entreprises pour booster ce sous- secteur de l'assurance. Nous avons identifié les principaux défis ci-après :

D1 : vulgariser les produits

Les associations de sociétés d'assurances et de sociétés de courtage en assurance devraient poursuivre les efforts de vulgarisation des produits de micro assurance ;

D2 : renforcer les capacités des acteurs

Les capacités du personnel des sociétés d'assurances, de sociétés de courtage en assurance et des contrôleurs en assurance devraient être renforcées davantage par le biais de séminaires et d'ateliers de formation ;

D3 : Eduquer financièrement les populations

Les populations cibles devraient être éduquées davantage en micro assurance.

D4 : réviser la réglementation en vigueur

Une revue du livre VII du code CIMA sur la micro assurance est en cours au niveau de la CIMA et de la direction des assurances avec la participation du Sénégal au 4^{ième} laboratoire d'initiative organisé par Accès Initiative à l'Assurance (A2I).

D5 : défiscaliser les produits de micro assurance

La défiscalisation ou l'application d'un régime fiscal plus souple pour tous les contrats de micro assurance pourrait contribuer à l'accroissement de la demande. Par exemple, l'Etat pourrait exonérer de 50% tous les produits de micro assurance comme c'est le cas en Côte d'Ivoire. Il convient de signaler que concernant les produits agricoles et pastoraux, la défiscalisation totale est effective.